

EDITORIAL

1968-1973

Il y a cinq ans, paraissait le premier numéro d'« ONDES COURTES - Informations ». Modeste bulletin polycopié de moins de trois pages qui, par étapes, est devenu ce qu'est maintenant cette revue, en attendant beaucoup mieux.

Ce début de 1973 était donc bien choisi pour rappeler dans quel esprit et dans quels buts ce journal a été créé. Cela allait nous permettre, du même coup, d'éclairer ceux de nos lecteurs qui n'ont pas vécu l'époque passée et ne comprennent pas notre position.

A l'origine, il s'est agi de remédier aux pratiques d'une association qui représentait les radioamateurs et prétend encore (éditorial de Radio-REF d'octobre 1972) que son rôle « est d'être le représentant et l'interprète de TOUS les radioamateurs auprès des administrations et des instances internationales qui ont à traiter des radioamateurs ». Grave erreur !

Le RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS est une association privée, tout comme l'UNION DES RADIO-CLUBS et les autres associations existant dans le cadre de la loi de 1901.

Il ne représente que ses propres adhérents, dont le plus grand nombre ne sont pas titulaires d'une licence d'amateur ; il ne les représente pas valablement puisqu'il leur a interdit le droit de discussion, base de toute association amicale ; il ne les représente pas valablement pour cette raison encore que ses dirigeants pratiquent la censure, la falsification de documents, la diffamation la plus absurde, le mensonge... et le reste.

Il ne représente pas les membres qu'il a exclus sans raison en leur refusant le droit statutaire de recourir à l'Assemblée générale, ce qui constitue une violation caractérisée des statuts.

✱

Et si le REF représentait vraiment les amateurs, il faut reconnaître qu'il les représenterait bien mal !

Il ne faut pas oublier, en effet, que la crise qui s'est ouverte il y a dix ans a eu pour premier objet l'annonce par le président du REF, à l'Assemblée générale de 1963, d'une « bonne nouvelle » : la limitation de la puissance à 100 watts.

Il était facile, en entendant cela, de prévoir ce qui se passait actuellement à propos de certains transceivers commerciaux dont les détenteurs ont quelques ennemis administratifs, et la situation défavorisée des OM français par rapport aux étrangers ; le responsable principal de cette situation ne pouvait oublier que, peu de temps avant, l'Administration était favorable à une réglementation autrement généreuse, mais il avait de lui-même, sous sa propre autorité, sans en référer au conseil, ni aux adhérents, provoqué cette réglementation. Les réactions de l'Assemblée générale furent très violentes. F9VR, entouré d'un conseil inerte, se contenta de supprimer toute trace de discussion dans le compte rendu officiel : simple exemple, parmi bien d'autres plus scandaleux encore, des procédés qui ont tant nui aux amateurs et que l'on peut reprocher au REF. Tout était permis, puisque ce qui déplaisait aux dirigeants disparaissait de la revue.

✱

Quelques-uns de nos lecteurs nous ont adressé des recommandations stéréotypées : « Vous critiquez le REF ; le REF ne parle pas de vous ! il a donc l'esprit OM, et vous ne l'avez pas puisque vous l'attaquez ».

Bien sûr, le REF ne parle pas de nous... Après avoir consacré des pages et des pages de sa revue, des Assemblées générales, des séances multiples de son conseil d'administration à discréditer les meilleurs serveurs de l'association, il a pratiqué le « coup du mépris » à l'égard de notre association et de son organe d'informations ; et nous, nous existons justement pour parler de lui !

Maintenant, « ONDES COURTES » ne peut plus être ignoré, le silence du REF ne peut plus durer.

Alors, devant une situation qui devient gênante pour ces

tains, se multiplient les pressions des médiateurs et autres intermédiaires qui font appel à notre « esprit OM » : « Il faut s'entendre, coopérer, discuter... Au fond, il n'est pas mauvais qu'il y ait deux associations s'occupant d'émission d'amateur, cela crée une émulation... ».

C'est certain. Mais il fut un temps où le REF, dirigé loyalement et peut-être intelligemment, n'avait pas besoin de coups reçus de l'extérieur pour agir dans l'intérêt des OM, et nous n'avons pas monté une énorme entreprise pour servir de guide au REF (ce qui effectivement nous arrive parfois)...

Et c'est maintenant encore que ces excellents OM nous expliquent que les torts du REF sont peut-être considérables, mais qu'il faut oublier le passé ou nous expliquer sur nos griefs.

C'est fait ; nous avons essayé, à l'occasion de notre cinquième anniversaire, de dresser un tableau de ce qui s'est passé depuis dix ans. Cela nous a amenés à relire la collection de Radio-REF et les comptes rendus des séances de la basse « cour de justice » qui a siégé avec une grande activité jusqu'à 1968.

On ne peut être que saisi d'horreur devant la bassesse, l'audace de ces auxiliaires de justice, de ces inquisiteurs sortis du moyen âge pour discréditer, éliminer ceux à qui ils reprochaient les pensées qu'ils leur prêtaient.

Ces tentatives n'ont pas totalement réussi ; instinctivement, peut-être parce que les OM ont deviné la valeur des hommes, ils ont chassé du REF bon nombre de leurs mauvais bergers ; la liste des victimes du suffrage des électeurs du REF est longue ; elle ne paraît pas close. Mais cette éviction ne suffit pas, et les mêmes procédés que nous dénonçons depuis dix ans continuent en l'an 1973 !

Il ne faut pas que de tels faits continuent de se produire. Il faut que les anciens se souviennent, et que les jeunes apprennent ! Non, nous ne leur donnons pas le mauvais exemple, à ces petits ; nous leur montrons des îlots avec l'espoir que la leçon profitera.

✱

Nos lecteurs trouveront donc plus loin un tableau très résumé de nos griefs à l'égard de l'association qui nous a obligés à exister ; mais résumer en une page dix ans d'histoire, ce n'est pas facile.

Pour donner la notion exacte de la réalité, nous allons reprendre la rédaction de ce « Livre blanc » des documents authentiques tels qu'ils ont paru dans la revue du RFF, dans les circulaires plus ou moins clandestines qui ont été diffusées sous la signature du président du REF ou de délégués régionaux. Comment les OM ont pu être mystifiés par une prodigieuse mise en scène, ils le sauront ; où est leur véritable intérêt, ils le comprendront.

Car ce n'est pas seulement pour défendre la dignité de quelques-uns d'entre nous que nous avons dressé une montagne qui grandit chaque jour ; c'est dans l'intérêt de l'émission d'amateur elle-même.

Quand (pour reprendre le même exemple connu) F9VR, président du RFF, faisait limiter la puissance à 100 watts, il rendait un mauvais service aux radioamateurs ; mais la technique ne se suffit pas à elle-même : elle prend un tour administratif quand il s'agit d'en discuter et que, pour empêcher cette discussion, on emploie des moyens dégradants ; participer à l'administration d'une association est une chose nécessaire, et il ne suffit pas de dire « Moi, je ne fais que de la technique » pour agir au mieux.

En refusant d'être traités en « petits soldats » par les minables apprentis dictateurs du REF, nous avons pleinement conscience d'avoir servi la cause de l'émission d'amateur.

Il ne faut pas nous demander, alors que nous touchons au but, de renoncer aux résultats d'années consacrées à cette action ; nous chercherons à donner à nos lecteurs, sur le plan technique, une revue de plus en plus attrayante ; nous sommes les premiers à souhaiter que les causes de « polémique » cessent ; mais nous remplirons sous toutes ses formes, la mission que nous nous sommes donnée, il y a cinq ans.

Fernand RAOULT

Président de l'UNION DES RADIO-CLUBS